

Appel du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens à faire barrage à l'entrée d'Israël à l'OCDE

vendredi 7 mai 2010, par [CNPJDPI](#) (Date de rédaction antérieure : 5 avril 2010).

Le Collectif National, indigné par la perspective de l'intégration d'Israël à l'OCDE, tient à souligner qu'Israël est un Etat qui s'est mis hors la loi à de nombreux titres : l'occupation et la colonisation illégales de territoires palestiniens depuis 1967 ; des crimes de guerre, au Liban et à Gaza notamment, ainsi que l'indique le rapport Goldstone voté par l'Assemblée Générale des Nations Unies ; d'innombrables violations des droits humains, des accords et conventions signés par lui, dont l'accord d'association avec l'UE, les conventions de Genève sur les prisonniers ; l'édification d'un mur d'annexion, en grande partie à l'intérieur des territoires qu'il occupe, mur dont la Cour de Justice Internationale a dénoncé l'illégalité et demandé la démolition.

L'entrée d'Israël à l'OCDE reviendrait au blanchiment de toutes ces violations par les Etats membres de l'OCDE. Mais plus grave encore peut-être, l'OCDE, organisation de développement et de coopération économique, en définissant un « territoire économique israélien » qui inclut le Golan syrien occupé, les territoires palestiniens de Cisjordanie occupés, et Jérusalem Est illégalement annexée, prend l'extraordinaire responsabilité, hors de son champ de compétence, d'entériner les annexions pures et simples d'Israël, et de prédéterminer les frontières politiques d'Israël contre toutes les règles et les normes de la législation internationale. Ainsi l'OCDE franchirait une étape très dangereuse pour l'ensemble du monde en reconnaissant l'inacceptable état de fait créé par Israël sur le terrain par la violence, mais aussi en participant au démantèlement du droit international auquel nous sommes très attachés comme garant de la paix.

Le Collectif National appelle les citoyens à adresser en nombre la lettre ci-annexée aux représentants des pays membres auprès de l'OCDE dont les adresses électroniques jointes, ainsi qu'au Ministère des Affaires Etrangères.

ANNEXE

Lettre aux représentants des pays membres auprès de l'OCDE

Monsieur/Madame l'Ambassadeur,

Ce mois-ci, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique doit se prononcer sur la candidature d'Israël. Or le manque total de respect de l'Etat israélien pour les droits humains et le droit international ainsi que son obstruction à tout processus de paix ont fait l'objet de nombreuses critiques internationales. Cependant, cet Etat a montré de façon répétée qu'il n'a en rien modifié

pour autant sa politique malgré ces critiques. Tout au contraire il poursuit sa politique illégale sans avoir à affronter aucune conséquence réelle qui soit concrète. Par contraste avec les résolutions et les condamnations verbales dont il fait l'objet, Israël reçoit donc un « traitement spécial » sur le plan de la politique, un traitement que rien ne justifie. Lui offrir de devenir membre de l'OCDE serait un exemple de plus de ce traitement spécial, et une façon de l'encourager dans son déni du droit et de la paix.

A ces raisons majeures nous pensons qu'il en existe de nombreuses autres pour refuser l'adhésion d'Israël à l'OCDE, parmi lesquelles :

- La prise en compte de la production dans les territoires occupés viole le droit international, et pas plus tard qu'en février dernier, la Cour de Justice des Communautés Européennes a rappelé clairement que les produits des colonies ne peuvent en aucun cas être considérés comme des produits israéliens. Dans les chiffres qui servent de fondement à la demande d'adhésion, il n'y a aucune distinction en fonction de la zone de production : ces paramètres économiques incluent les territoires palestiniens occupés de Cisjordanie et du plateau du Golan syrien. Accepter cette adhésion, dans ces conditions, ce serait accepter de fait l'idée du « Grand Israël ». Ce n'est pas concevable pour quiconque veut la paix par le droit.

- D'après la convention de l'OCDE, les Etats membres doivent partager un même engagement à respecter le droit international et le respect des droits de l'homme. Plusieurs des membres actuels de l'OCDE ont exprimé de façon répétée que cet engagement n'est pas partagé par les dirigeants israéliens.

- Dans le texte de la convention on peut lire que la coopération est une contribution majeure aux relations pacifiques et harmonieuses entre les peuples du monde. Les Etats membres ont, à plusieurs reprises, critiqué les actions d'Israël au motif qu'elles sont contre-productives vis-à-vis du développement de telles relations. Pas plus tard qu'en mars, les Etats-Unis, l'Union Européenne, la Russie et les Nations Unies ont publié une condamnation commune de la politique israélienne à Jérusalem. Les dirigeants de ce pays ignorent ces déclarations en toute impunité.

Nous vous prions donc instamment d'agir de façon à inverser la réponse positive attendue à la demande d'adhésion d'Israël qui serait comprise comme un encouragement à ses entreprises qui tournent le dos à la paix. Chaque pays membre de l'OCDE dispose en la matière d'un droit de veto concernant ce type de décision. Nous vous demandons de l'utiliser, si possible avec d'autres Etats membres.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons positive, et dont nous tiendrons nos militants informés, nous vous prions de croire en nos salutations distinguées.
